



« Cherchez dans l'Esprit votre plénitude »  
Eph 5,18

**Thierry SCHERRER**  
Evêque de LAVAL

## COMMUNIQUE

### au sujet de la forme extraordinaire du rite romain en sud Mayenne

Dans un communiqué en date du 16 septembre 2008, la décision avait été signifiée de poursuivre d'une année l'expérimentation en cours de deux lieux en sud Mayenne : la Roë et la Selle Craonnaise. Ce nouveau communiqué donne suite à cette expérimentation.

En tant qu'évêque de Laval, après diverses consultations et grâce à la sollicitude des curés concernés, je décide le maintien des deux lieux de culte : La Roë et la Selle Craonnaise. L'alternance des célébrations dominicales ne sera plus d'un mois sur deux, mais durant quatre mois les célébrations selon la forme extraordinaire du rite romain auront lieu à la Selle Craonnaise, et durant huit mois à La Roë. En effet, la plupart des fidèles concernés sont désormais attachés à ces deux lieux, spécialement à La Roë. S'ajoute à cela des considérations matérielles, celles concernant en particulier le chauffage, qui invitent à retenir l'église de la Selle Craonnaise de novembre à février, et l'église de La Roë de mars à octobre.

Après accord avec leurs supérieurs religieux légitimes, je nomme le Père Henri Favelin, membres de la Fraternité Saint Vincent Ferrier (communauté sise à Chémeré-le-Roi), et le Père Augustin Pic, dominicain (communauté sise à Rennes), prêtres auxiliaires au service de la communauté traditionnelle du sud Mayenne, sous la responsabilité du curé de la paroisse Sainte Thérèse-Cardinal Suhard : le Père Bernard Venot (La Roë appartient à cette paroisse), et du curé de la paroisse Saint Clément du Craonnais : le Père Didier Thirault (La Selle Craonnaise appartient à cette deuxième paroisse). Les Pères Favelin et Pic exerceront « leur ministère du salut dans le respect du caractère de leur Institut et conformément à leurs Constitutions » (Vatican II, décret *Christus Dominus*, n. 35 ; cf. *Code de droit canonique*, can. 678). Conformément au droit (*Code de droit canonique*, can. 681), une convention écrite sera établie entre le diocèse et les deux communautés concernées.

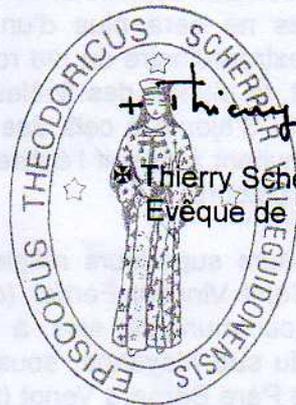
Les questions de vie matérielle concernant les Pères Favelin et Pic (traitement, indemnités kilométriques...) seront vues avec Mr l'économiste diocésain, Mr Jean-François Delaby. Les autres questions matérielles ainsi que les questions pastorales seront décidées avec les curés concernés, en lien avec leurs équipes pastorales et leurs conseils pastoraux et économiques. Les Pères Venot et Thirault, les Pères Pic et Favelin feront le point régulièrement avec le Père Pierre-Marie Perdrix, curé de la paroisse La Trinité - Avesnières - Cordeliers, responsable diocésain de la pastorale liturgique et sacramentelle, qui sera l'intermédiaire habituel avec moi-même pour toutes les questions que continuera à se poser la communauté traditionnelle aussi bien en sud Mayenne qu'à Laval.

Dans l'esprit du Motu Proprio *Summorum Pontificum* du 7 juillet 2007 du pape Benoît XVI, dans notre diocèse et dans le respect de chacun, en vue de favoriser l'unité et la mission de notre Eglise diocésaine, des liens sont à favoriser autant que possible entre la communauté traditionnelle, les paroisses, les mouvements, les services, les aumôneries, l'enseignement catholique. En particulier, on veillera, à La Roë, à ce que la célébration des messes, mariages ou sépultures dans la forme ordinaire du rite romain soit immédiatement rendue possible par l'utilisation d'un autel mobile, facile à mettre en place et à retirer, avant et après chaque célébration.

Cette décision, qui prendra effet le 16 septembre 2009, marque la fin de la période *ad experimentum* et assure à la communauté traditionnelle une configuration et une forme d'insertion ecclésiale permanentes, restant sauf le droit de l'Evêque, qui fera régulièrement le point avec les parties concernées, de revoir ce dispositif en cas de nécessité.

Que l'Immaculée Conception, patronne principale du diocèse, féconde nos efforts apostoliques en vue de construire ensemble l'unité dans la charité de notre Église de Mayenne.

Fait à Laval, le 8 septembre 2009



*Thierry Scherrer*  
\*Thierry Scherrer  
Evêque de Laval



*Claude Poussier*  
Claude POUSSIER  
Chancelier